

Fédération Française d'Équitation



AGREMENT POUR LA FORMATION ANIMATEUR PONEY

MESURES TRANSITOIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

Les conditions d'attribution d'un agrément valable trois ans sont mentionnées dans le règlement du titre à finalité professionnelle d'Animateur Poney disponible en ligne sur notre site internet.

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 engagements minimum** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2012** pourra leur être accordé.

Dossier d'agrément téléchargeable en ligne sur le site FFE, rubrique Formations Equestres / Qualifications Professionnelles.

Renseignements :

FFE Formation T 02 54 94 46 52 formation@ffe.com

FFE Qualité T 02 54 94 46 14 qualite@ffe.com